

Groupe 1 : Renforcer l'efficacité et l'efficience de la CCAPEX			
Thématiques	Préconisations	Actions	Indicateurs (de réalisation et/ou de suivi)
1.1 : Améliorer la collecte des informations en amont de la CCAPEX	la CAF et les bailleurs devraient remplir tous les champs du formulaire CCAPEX, formulaire unique CAF et bailleur,		
	repenser le mode de collecte des informations avant CCAPEX pour être moins lourd,		
	nécessité de définir et partager la nature des informations nécessaires à la saisine : montant loyer / charges / aides / surloyer, dette de loyer ou de régularisation de charges, n° CAF / types de ressources,....,		
	avoir les éléments avant la commission,		
	qualifier la saisine de 'non recevable' si pas assez d'éléments		
	faire confiance aux TS terrain pour donner leur avis sur traitement et compréhension situation,		
	disposer d'une trame commune pour la compréhension de la situation,		
	supprimer la distinction classique/simplifié : si tous les éléments sont dispo en amont il sera plus aisé et rapide d'échanger sur les solutions pour les ménages au lieu de partager des éléments en séance = Outil de partage commun ?		
1.2 : DSF et enquête sociale	revoir la rédaction du questionnaire CCAPEX, le rendre plus facile, éviter le pédago-administratif		
	envoyer un questionnaire systématiquement à tous les locataires,		
	Que le PDALHPD désigne l'organisme que le Préfet saisit pour faire réaliser et centraliser un DSF et le transmette au juge ainsi qu'à la CCAPEX,		
1.3 : Organisation des sous-commissions	disposer de l'enquête DSF au stade assignation,		
	aviser le tribunal avant assignation lorsqu'il y a une situation de surendettement.		
	utiliser un langage simple, proscrire les sigles, aller vers, une mise à disposition ne touche pas les ménages,		
	qualifier la saisine de 'non recevable' si pas assez d'éléments		
	possibilité pour les travailleurs sociaux conviés à la commission pour participer à l'échange,		
	le TS doit pouvoir défendre un dossier complexe en commission,		
	disposer d'une trame commune pour la compréhension de la situation,		
	en séance, mieux structurer la prise de parole de chacun,		
	mieux formaliser les possibilités de vote en séance pour statuer sur une décision,		
	redéfinir les règles de passage classique/ simplifié,		
	supprimer la distinction classique/simplifié : si tous les éléments sont dispo en amont il sera plus aisé et rapide d'échanger sur les solutions pour les ménages au lieu de partager des éléments en séance = Outil de partage commun ?		
	séance spécifique pour les situations CQL/CFP.		
	présenter systématiquement les situations en CCAPEX au stade du CQL		
renforcer le suivi des dossiers après la commission,			
faire le point sur les dossiers après la commission ou mettre en place une nouvelle commission pour le suivi des dossiers,			
outils de partage qui soient dans le suivi et accessibles,			
envoi des résumés de situation, recommandations de la CCAPEX,			
retour d'infos (combien de ménages se sont maintenus dans le logement ? ont trouvé une solution quand il y a eu passage en CCAPEX ?),			
information aux travailleurs sociaux avant l'enquête du CFP,			
courriers des recommandations plus personnalisés,			
personnaliser le courrier avec le nom du TS / fournir le tel au TS pour meilleure prise de contact / échanger par mail au lieu de courrier avec le locataire ?			
1.4 : Informer et communiquer	Plus d'information des missions de la CCAPEX et des procédures d'expulsion lors de la signature du bail, des locataires comme des propriétaires		
	faire campagne prévention expulsions		
	rendre lisible à la CCAPEX la politique de prévention des bailleurs sociaux,		
	former bailleurs privés,		
	expliquer différents courriers et questionnaires de la CCAPEX de façon claire, pédagogique aux personnes		
1.5 : Améliorer le rôle et la coordination entre acteurs	Former les propriétaires bailleurs aux situations d'impayés,		
	faire un travail de prévention dès l'accès au logement si le dossier est fragile		
	lien entre TS et bailleur en cas de suivi social,		
	ne pas attendre que la situation soit trop aggravée pour faire intervenir la CCAPEX,		
	inclure davantage les travailleurs sociaux,		
saisine obligatoire des bailleurs sociaux,			
lien entre CCAPEX et SIAO,			

En bleu : mêmes préconisations dans plusieurs thématiques

**Préconisations restantes, hors thématique :**

plus de pouvoirs, devrait avoir un pouvoir coercitif,  
si on fait un bon diagnostic de la situation en amont c'est plus simple également au stade du relogement (SIAO)